



# Assemblée générale

Distr. générale  
11 octobre 2017  
Français  
Original : anglais

Soixante-douzième session  
Point 136 de l'ordre du jour  
**Projet de budget-programme  
pour l'exercice biennal 2018-2019**

## Chapitre 13 : Centre du commerce international

### Quatrième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général sur le projet de budget-programme du Centre du commerce international (CCI) pour l'exercice biennal 2018-2019 ([A/72/6](#) (Sect. 13) et [A/72/6](#) (Sect. 13/Corr.1)). Le Comité rappelle que la présentation du présent projet de budget-programme reflète une procédure simplifiée du budget approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution [70/248 A](#), selon laquelle un seul examen des prévisions de dépenses a lieu l'année précédant l'exercice financier. Lors de l'examen du rapport, le Comité a rencontré la Directrice exécutive du Centre et des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements complémentaires et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 11 octobre 2017.
2. Les prévisions concernant les ressources dont le CCI aurait besoin pour l'exercice biennal 2018-2019 sont présentées dans le tableau 13.3 du projet de budget ([A/72/6](#) (Sect. 13)/Corr.1). Le budget sera financé à parts égales par les deux organismes de tutelle du Centre : l'Organisation des Nations Unies, agissant par l'intermédiaire de la CNUCED, et l'Organisation mondiale du commerce.
3. Les ressources prévues pour l'exercice biennal 2018-2019 au titre du chapitre 13 s'élèvent à 71 454 400 francs suisses, avant actualisation des coûts, ce qui représente une diminution de 792 200 francs suisses (1,1 %) par rapport au crédit ouvert pour l'exercice biennal 2016-2017. Après actualisation des coûts, le montant net des ressources nécessaires s'établit à 72 972 700 francs suisses. Le montant global des ressources proposées s'élève à 73 372 700 francs suisses, y compris les recettes accessoires provenant de sources diverses qui, selon les prévisions, seraient de 400 000 francs suisses. Après avoir pris en compte les recettes accessoires, la contribution nette de chaque organisme de tutelle du CCI est donc estimée à 36 486 350 francs suisses, équivalant à 38 006 600 dollars après actualisation des coûts ([A/72/6](#) (Sect. 13)/Corr. 1, par 13.32 et tableau 13.4).



4. Le Secrétaire général attribue la réduction de 792 200 francs suisses à des gains d'efficacité que le Centre prévoit de réaliser au cours de l'exercice biennal 2018-2019. La réduction proposée découle de ce que fait le Centre pour appliquer aux opérations courantes les gains d'efficacité attendus du système Umoja, qui ont été présentés dans le huitième rapport d'étape du Secrétaire général sur le progiciel de gestion intégré (A/72/6 (Sect. 13)/Corr.1, par. 13.34). Lors de l'examen du présent projet de budget, le Comité consultatif a demandé en vain une liste récapitulative des réductions de ressources classées dans la catégorie Autres variations dans tous les chapitres du budget, assortie d'une indication de la manière dont ces réductions seraient opérées et de la mesure dans laquelle elles pouvaient être considérées comme des gains d'efficacité. Les observations et recommandations du Comité consultatif sur cette question sont présentées au chapitre I du premier rapport du Comité sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019 (A/72/7).

5. Les ressources inscrites au budget ordinaire pour l'exercice biennal 2018-2019 seraient complétées par des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 105,6 millions de francs suisses (A/72/6 (Sect. 13), par. 13.33).

### Postes

6. D'après les renseignements complémentaires fournis au Comité consultatif, un montant de 55 592 300 francs suisses, avant actualisation des coûts, est demandé au titre des postes; il permettrait de maintenir les 160 postes qui étaient financés pendant l'exercice 2016-2017, soit 91 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur et 69 postes d'agent des services généraux et des catégories apparentées (A/72/6 (Sect.13)/Corr.1, tableau 13.4).

Tableau 1

### Postes

|                                                    | Nombre | Classe                                                          |
|----------------------------------------------------|--------|-----------------------------------------------------------------|
| <i>Budget ordinaire</i>                            |        |                                                                 |
| Postes approuvés pour l'exercice biennal 2016-2017 | 160    | 1 SSG, 1 D-2, 5 D-1, 20 P-5, 30 P-4, 20 P-3, 14 P-2/1, 69 G(AC) |
| Postes proposés pour l'exercice biennal 2018-2019  | 160    | 1 SSG, 1 D-2, 5 D-1, 20 P-5, 30 P-4, 20 P-3, 14 P-2/1, 69 G(AC) |

*Abréviations* : SSG: Sous-Secrétaire général; G : Agent des services généraux; AC : Autres classes.

7. En outre, 20 postes financés au moyen de ressources extrabudgétaires sont prévus, comme en 2016-2017.

### Observations concernant les objets de dépense autres que les postes

8. Comme indiqué dans les renseignements complémentaires, le montant global des ressources demandées pour 2018-2019 au titre des objets de dépense autres que les postes s'élève à 15 862 100 francs suisses, ce qui représente une diminution nette de 792 200 francs suisses (48 %) par rapport au montant du crédit correspondant de l'exercice 2016-2017. Ce montant comprend des réductions au titre des rubriques suivantes : autres dépenses de personnel (351 700 francs suisses), services contractuels (55 600 francs suisses), frais généraux de fonctionnement (398 300 francs suisses) et fournitures et accessoires (50 000 francs suisses). Ces

réductions sont annulées en partie par une augmentation au titre des subventions et contributions (63 400 francs suisses).

#### *Voyages*

9. Il est indiqué dans les renseignements complémentaires qu'un montant de 678 300 francs suisses est demandé au titre des voyages pour l'exercice biennal 2018-2019, soit un montant égal à celui du crédit ouvert à ce titre pour l'exercice 2016-2017. Dans son précédent rapport, le Comité consultatif a fait observer que le CCI ne se conformait pas suffisamment à l'obligation de réserver et d'acheter les billets à l'avance, et le Comité comptait que des mesures seraient prises sans tarder pour veiller au respect de cette obligation, ce qui permettrait de mieux utiliser les fonds consacrés aux voyages ([A/70/7/Add.1](#), par. 10).

10. Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale a souligné, à plusieurs reprises, qu'il fallait réduire au maximum les frais de voyage, notamment grâce au recours à la visioconférence, à l'achat de billets en classe économique pour les activités de formation, à la limitation du nombre de fonctionnaires accompagnant de hauts responsables dans leurs déplacements et à la réservation des billets d'avion au moins 16 jours à l'avance (voir, par exemple, la résolution [67/254](#) A de l'Assemblée générale).

11. Dans le cadre de l'examen du projet de budget du CCI pour 2018-2019, le Comité consultatif a demandé en vain une ventilation des ressources demandées au titre des voyages pour 2018-2019 afin de d'évaluer dans quelle mesure les dispositions susmentionnées ont été appliquées. **Le Comité compte que le CCI fournira à l'Assemblée générale des informations détaillées sur la mise en œuvre de ces dispositions lorsqu'elle examinera le projet de budget pour l'exercice 2018-2019.**

12. En réponse à l'une de ses questions, le Comité a été informé que 38 % des billets avaient été achetés en conformité avec l'obligation d'achat anticipé au cours de la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 13 septembre 2017, ce qui représentait une très légère amélioration par rapport à la période précédente. **Le Comité consultatif note avec préoccupation que le CCI ne se conforme toujours pas suffisamment à l'obligation de réserver et d'acheter les billets à l'avance alors même que ses besoins en matière de voyages sont pour l'essentiel prévisibles, et réaffirme qu'il compte que des mesures seront prises sans tarder pour veiller au respect plus strict de cette obligation, ce qui permettra de mieux utiliser les fonds consacrés aux voyages.**

#### *Services contractuels*

13. Dans les renseignements complémentaires, il est indiqué que le montant de 2 223 000 francs suisses demandé au titre des services contractuels pour 2018-2019 comprend un montant de 755 400 francs suisses pour la production, la révision et l'impression de la revue trimestrielle *Forum du commerce international*, d'autres publications et de documents divers du CCI. Ayant demandé des précisions à ce sujet, le Comité consultatif a été informé que le CCI envisageait de produire quatre numéros de sa revue trimestrielle en trois langues (soit 24 numéros au total pendant l'exercice biennal). Ayant posé une question à ce propos, le Comité a également été informé que le coût par numéro oscillerait entre 15 300 francs suisses pour la version anglaise et 16 800 francs suisses pour les versions espagnole et française. **Le Comité estime que cette publication pourrait être produite, révisée et imprimée à moindres frais, et il encourage le CCI à étudier d'autres solutions pour sa publication et sa diffusion, y compris des moyens électroniques.**

## Observations générales

### *Problèmes de financement*

14. Il est indiqué dans le projet de budget que le Centre fournit tous ses services d'appui technique en partenariat avec des gouvernements, des institutions nationales et régionales et des organisations multilatérales du système des Nations Unies pour le développement et d'ailleurs, ainsi qu'avec le secteur privé. Il y est également précisé que les demandes d'assistance technique adressées au Centre continuent de dépasser ses capacités, ce qui l'oblige à trouver des moyens novateurs pour y répondre. C'est pourquoi, le CCI exploitera davantage ses ressources budgétaires ordinaires et visera des objectifs encore plus ambitieux pour l'exercice 2018-2019 ([A/72/6](#) (Sect. 13), par. 13.12, 13.18 et 13.19). **Le Comité consultatif encourage le CCI à continuer d'élargir sa base de donateurs afin de soutenir ses programmes et de les inscrire dans la durée.**

### Conclusion

15. Le montant prévu pour le chapitre 13 du projet de budget-programme de l'ONU s'élève à 36 685 300 dollars (avant actualisation des coûts ([A/72/6](#) (Sect. 13) et Corr.1, tableaux 13.1 et 13.4).

16. **Le Comité consultatif recommande d'approuver la proposition du Secrétaire général au titre du chapitre 13 (Centre du commerce international) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019.**